



Succession droit héritier

Par Laurent34

Bonjour,

La succession de mon frère décédé il y a 1 mois est bloquer car le dossier de succession de mon autre frère décédé il y a 13 ans n'est pas conclu sachant que l'ont été héritier du 1er.

Dans ce cas je reste le seul héritier du second.

Est-ce normal que le blocage soit fait tant que le notaire n'aura pas établi les parts qu aurait dû avoir le second de notre premier frère .

En espérant avoir été explicite.

Merci de vos réponses.

Bien à vous.

Par Isadore

Bonjour,

La succession de mon frère décédé il y a 1 mois est bloquer car le dossier de succession de mon autre frère décédé il y a 13 ans n'est pas conclu sachant que l'ont été héritier du 1er.

Vous et votre frère défunt A aviez-vous accepté la succession de celui qui est mort (B) il y a 13 ans ? Sinon au bout de dix ans vous êtes réputé avoir renoncé.

Je ne connais pas la nature exacte du "blocage", mais si votre frère A avait accepté la succession de B, une partie du patrimoine de B a intégré celui de A. Si la succession B n'a pas été traitée, le notaire ne peut pas savoir quelle est exactement la composition du patrimoine de A.

Le notaire doit tout simplement commencer par vérifier si A et vous avez hérité de B, ou si il y a trois ans vous avez perdu votre qualité d'héritiers au profit d'autres héritiers.